

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2007** **LES EFFECTIFS DE L'ECOLE EN PROGRESSION**

### **ECOLE**

Suite aux inscriptions scolaires, il s'avère que le nombre d'élèves est en forte progression à l'école, entraînant des classes en sureffectif, jusqu'à 30 dans la classe des grands avec 3 niveaux (CE2-CM1 et CM2).

Face à cette augmentation, le Conseil Municipal décide la création d'une classe supplémentaire et demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'ouverture d'un poste d'enseignant pour la rentrée 2007/2008.

En parallèle, il sollicite l'aide financière du Conseil Général de la Savoie pour l'achat d'un bungalow et du matériel nécessaire à l'accueil des enfants dans la salle de classe.

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2006, qui est approuvé par le Conseil Municipal.

### **PRIX DE VENTE DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal fixe à 3.61 € le prix du repas à la cantine scolaire.

### **APPARTEMENT LA BERGERIE 2<sup>ème</sup> ETAGE**

Vu la résiliation par la locataire de l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment La Bergerie, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail de six ans avec Mlle BREANT Caroline, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le contrat de Mme PICOLLET Monique arrivant à terme, le Conseil Municipal a décidé de titulariser l'agent chargé du service de la cantine et de l'entretien des salles de classe.

Suite à de nouvelles dispositions introduites par la loi du 19 février 2007, (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire sur une proposition de taux de promotion à 100 % de l'effectif des fonctionnaires pour tous les cadres d'emplois, le Conseil Municipal fixe le taux de promotion pour les avancement de grade à 100 % de l'effectif des fonctionnaires pour tous les cadres d'emplois.

## **URBANISME**

### **RU**

- déposé par Maître GIROUD pour les conjoints MURGIER sur les parcelles n° C 443, 475 et X247 situées aux lieux-dits Panloup, la Côte et Novellon en vue de la vente

### **CU**

- déposé par TRIQUET Virginie sur la parcelle n° B 15 située à la Vieille Eglise en vue de la constructibilité
- déposé par CLERC Roger sur les parcelles n° C 731 et 733 situées à Chamberaz en vue de la constructibilité
- Déposé par EL OUALI Smail sur les parcelles n° A 817 et 819 situées à Marcellaz en vue de la constructibilité
- Déposé par PORTIER Christophe sur la parcelle n° B 590 située à la Vieille Eglise en vue de la constructibilité
- Déposé par BUTTIN Claude sur la parcelle n° B 130 située au Chef-Lieu en vue de la constructibilité

### **Déclaration de Travaux**

- déposé par ESNAULT Jean-Claude sur la parcelle n° A 760 située à la Vieille Eglise en vue de du prolongement de la toiture pour la réalisation d'un bûcher
- Déposé par FERRARI Raymond sur la parcelle n° B 666 située au Chef-Lieu en vue de la réalisation d'un appentis et d'un abri de jardin

### **Permis de construire**

- déposé par MORENS Pascal sur les parcelles n° B 750, 757 et 755 situées aux Darmand en vue de la construction d'un garage
- déposé par LONGERAY Guillaume sur la parcelle n° B 715 située aux Darmand en vue de la construction d'une maison individuelle
- déposé par GUIZZON Joël sur la parcelle n° B 128 située au Chef-Lieu en vue du remplacement de la véranda existante
- déposé par CALLET Jean-Christophe sur les parcelles n° A 431, 432, 433, 655, 660, 724 et 761 situées à Marcellaz en vue de la rénovation d'une habitation existante
- déposé par JAZAIRY Idriss sur les parcelles n° A 583 ? 701 et 702 situées à Marcellaz en vue de la construction d'un garage